

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/AC.68/2000/3  
11 février 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
(OCDE)**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS  
EUROPÉENS**

**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS  
EUROPÉENNES (EUROSTAT)**

**Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE  
sur la comptabilité nationale**  
(Genève, 26-28 avril 2000)

## **Quand un pays peut-il affirmer qu'il "applique le SCN de 1993" ?**

Communication sollicitée présentée par l'OCDE\*

### **Introduction**

1. On entend de plus en plus souvent les comptables nationaux dire "nous appliquons le SCN de 1993". Malheureusement, il n'est pas rare d'entendre également "nous ne sommes pas en mesure d'appliquer le SCN de 1993 parce que nous ne disposons pas des données relatives à ...". La question qui se pose alors est "en quoi consiste véritablement l'application du SCN de 1993".

2. Dans la pratique, aucun pays n'applique complètement le SCN de 1993 dans le sens où sa comptabilité correspondrait en tous points au cadre qui est défini dans celui-ci. La non-concordance entre la comptabilité d'un pays et le SCN de 1993 peut revêtir un caractère sans gravité, par exemple lorsque certains postes sont désignés par des noms différents, ou au contraire atteindre un niveau critique, comme le fait de ne pas inclure dans le secteur de la production tous les éléments qui devraient y figurer.

---

\* Rédigée par M. Paul McCarthy, Direction des statistiques.

3. Le présent document décrit les éléments les plus importants du SCN de 1993 qui devraient figurer dans la comptabilité d'un pays pour que celle-ci puisse être réputée dans l'ensemble "conforme au SCN de 1993".

### **Limites du secteur de la production**

4. Un élément critique est la limite du secteur de la production, pour laquelle le nouveau SCN ne diffère que légèrement de l'ancien. Les différences essentielles consistent à introduire dans le SCN de 1993 la production pour compte propre de biens non fabriqués à partir de produits de base, la transformation des produits de base par ceux qui ne les produisent pas, la production domestique de biens qui ne sont pas vendus sur le marché et les activités clandestines. La fourniture de services par les ménages pour leur propre consommation finale est exclue du SCN de 1993, comme elle l'était de son prédécesseur. Tout pays qui considère qu'il appliquait le SCN de 1968 dans une large mesure ne devrait donc apporter que des modifications relativement mineures à sa comptabilité pour se conformer à la définition du secteur de la production figurant dans le SCN de 1993.

### **Élargissement du secteur des actifs**

5. Deux éléments nouveaux qui pourraient avoir des incidences importantes sur le niveau du produit intérieur brut (PIB) dans le cadre du SCN de 1993 concernent l'élargissement du secteur des actifs et l'élargissement de la consommation de capital fixe sur les actifs des administrations publiques de manière à inclure les routes, les ports, les digues, etc.

6. L'élargissement du secteur des actifs soulève plusieurs grandes questions liées à l'introduction d'un certain nombre de postes dont les plus importants sont les suivants : les logiciels, la prospection minière et pétrolière, les œuvres originales littéraires ou artistiques, certaines dépenses de défense, la croissance naturelle des actifs cultivés, certains services à long cycle de production, les objets de valeur et les monuments historiques. L'introduction de certains de ces postes peut soulever des problèmes théoriques, tandis que dans d'autres cas des problèmes importants de données peuvent se poser, notamment en ce qui concerne les logiciels, les œuvres originales, la croissance naturelle des actifs cultivés et les monuments historiques.

### **Indices-chaîne de volume**

7. Les indices-chaîne annuels de volume sont recommandés par le SCN de 1993 comme étant le "meilleur moyen de calculer les variations en volume du PIB". Si le SCN de 1993 recommande d'employer un indice-chaîne "symétrique" (par exemple du type Fisher ou Törnqvist), il signale par ailleurs que les indices-chaîne de Laspeyres offrent une formule de remplacement acceptable des indices-chaîne symétriques. L'indice-chaîne de volume de Laspeyres présente l'avantage d'être plus facile à calculer que son équivalent de Fisher. La plupart des pays qui ont publié des indices-chaîne de volume jusqu'à présent ont opté pour ceux de Laspeyres.

### **Assurance sociale**

8. Le domaine de l'assurance sociale a été élargi dans le SCN de 1993. Aux termes du SCN de 1968, l'assurance était classée soit comme assurance sociale, soit comme assurance privée,

selon le statut de son fournisseur. Dans le SCN de 1993, on a modifié la définition de sorte que c'est la fonction du régime qui en détermine désormais le classement. Tout régime d'assurance organisé qui prend en charge les besoins découlant d'événements, tels que la maladie, le chômage, la retraite, etc., est à présent considéré comme fournissant une "assurance sociale", quel que soit son mode de financement. Ce nouveau concept pourrait entraîner dans certains pays d'importantes modifications du champ de l'assurance sociale. En outre, le paragraphe 8.71 du SCN de 1993 stipule qu'"un enregistrement est nécessaire dans le compte de distribution secondaire du revenu pour les cotisations sociales imputées, qui sont à la charge des salariés quand les employeurs organisent des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves". Dans certains pays, les montants concernés par ces régimes sont très importants, en particulier dans le secteur public, parce que de nombreux gouvernements ont appliqué dans le passé des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves, et que certains continuent à le faire. Lorsque des montants importants sont en jeu, les pays devraient adopter le traitement qui est décrit aux paragraphes 8.71 à 8.74 du SCN de 1993.

### **Comptes des secteurs institutionnels**

9. Le SCN de 1993 met beaucoup plus l'accent sur les comptes des secteurs institutionnels que ne le faisait le SCN de 1968, qui avait tendance à accorder une plus grande importance aux estimations classées par branche d'activité. La raison principale en est qu'en période de restructuration des entreprises (sous-traitance, etc.), les établissements ont moins tendance à modifier leur classement par secteur que leur classement par type d'activité (on parle souvent de branche d'activité pour désigner ce dernier). Or, dans les enquêtes statistiques, les unités d'entreprise étaient traditionnellement classées par type d'activité plutôt que par secteur. En conséquence, il faut restructurer les enquêtes sur les entreprises de façon que les données soient recueillies aussi bien par secteur que par type d'activité. En outre, dans de nombreux pays, où l'on manque de données historiques classées par secteur, on ne pourra pas établir des séries chronologiques pour les comptes sectoriels. Il est certes très utile de disposer de comptes classés par secteur, mais leur absence ne doit pas empêcher un pays d'appliquer d'autres parties essentielles du SCN de 1993.

### **Répartition des services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI)**

10. La répartition des SIFMI entre les composantes de la demande finale des comptes aura pour effet de relever le niveau du PIB dans la plupart des pays (le SCN de 1993 prévoit de ne pas répartir les SIFMI si les problèmes de données que cela pose sont trop nombreux, mais il recommande aussi que les comptes fondés sur les SIFMI répartis soient indiqués comme étant des comptes supplémentaires lorsque la répartition n'est pas faite dans les "comptes officiels"). La non-répartition des SIFMI peut fausser les comptes d'un pays de deux manières. Premièrement, dans la plupart des pays, cela conduira à une sous-évaluation du niveau du PIB. Deuxièmement, dans de nombreux pays, les établissements financiers ont de plus en plus tendance à faire payer directement certains services, tels que la gestion des comptes de chèques, plutôt que de les faire payer indirectement par le biais de taux d'intérêt différentiels. La non-répartition des SIFMI conduirait à une surévaluation du taux de croissance du PIB pour les pays dans lesquels les établissements financiers s'orientent vers le paiement direct d'une plus grande partie de leurs services.

## Conclusion

11. Il n'existe pas de réponse simple à la question qui est posée en tête du présent document. Parmi les pays qui affirment appliquer le SCN de 1993, très peu disposent réellement de comptes de patrimoine, par exemple. Cela veut-il dire que leurs affirmations sont fausses ? La réponse est probablement "non" parce qu'on ne peut définir avec précision quel point doit être atteint avant qu'une telle affirmation ne soit justifiée. Il faut juger sur la base de questions telles que celle de savoir dans quelle mesure il a été tenu compte dans la comptabilité des composantes essentielles de l'économie, celle qui concerne les principaux intérêts des grands utilisateurs de ces comptes ou celle qui porte sur la longueur des séries chronologiques selon le SCN de 1993. À titre d'exemple, un pays qui se serait entièrement conformé au SCN de 1993 pendant une année seulement pourrait affirmer qu'il "applique le SCN de 1993". Or, ses comptes seraient sans doute moins utiles que ceux d'un pays qui a suivi les principales recommandations mais n'a pas été en mesure de fournir des comptes sectoriels ou des comptes de patrimoine. Pour que la comptabilité d'un pays soit conforme au SCN de 1993, il serait essentiel d'appliquer au moins les recommandations qui portent sur les sujets suivants :

- élargissement du secteur des actifs
- consommation de capital fixe sur les actifs des administrations publiques
- indices-chaîne de volume
- répartition des SIFMI (ne serait-ce qu'à titre d'information complémentaire)
- modifications du concept d'"assurance sociale".

12. Les pays qui appliquent le SCN de 1993 savent par expérience que cela représente une somme de travail importante et nécessite l'élaboration de toute une gamme de nouveaux ensembles de données. Toutefois, il est évident que la qualité de l'application du SCN de 1993 varie d'une partie des comptes d'un pays à une autre, ainsi que d'un pays à l'autre, principalement en fonction des données disponibles. Un enseignement majeur que l'on peut tirer à ce jour de la mise en œuvre du SCN de 1993 est qu'il est important de s'y engager dès que possible; en d'autres termes, même si la comptabilité qui en résulte n'est pas entièrement "conforme au SCN de 1993", il ne faut pas reporter le passage au SCN de 1993 sous prétexte que l'on ne disposerait pas de données complètes sur tous les aspects qui devraient idéalement être pris en compte.

-----